

Compte Rendu de réunion du CDAM

Le lundi 24 Novembre 2025 à Villeneuve Loubet

Cette réunion était réservée aux membres du Comité Directeur

Etaient présents : P. BENATO, Y. BERNIER, D. GAIMARD, B. GROSSO, JP HAAR, N. IONNIKOFF, G. LONGETTI, O. PERRET S. PROUST, Didier RAZAFINDRALAMBO, F SAVELLI, J. THOMAS et M. VASSALLO

Excusés : P. CRESTA, M. DORDOR, N. MICHELET

Approbation du compte rendu de la réunion du 22/09/2025.

Aucune remarque n'étant faite après rappel des principaux sujets abordés **le Compte Rendu de la réunion est approuvé à l'unanimité**

○ **Infos de la Présidente**

La séance démarre directement sur le sujet de la modification des Tarifs Licences proposé par notre Fédération en vue d'améliorer nos ressources (FFTT, Liges et CD) et favoriser l'emploi au Siège et dans les territoires.

Long débat qui s'ensuit avec des avis différents des uns et des autres sur les conséquences sur les clubs, en particulier sur ceux ayant beaucoup de Licenciés Loisirs. Dans notre département peu de clubs sont concernés.

Lors de l'Assemblée Générale de la Fédération du 6 décembre, les délégués auront à accepter le projet tel qu'il a été présenté par la Fédération sans qu'il soit possible d'apporter des modifications sachant que la mesure de ce projet qui semble être la plus contestable est l'augmentation brutale du coût des licences loisirs.

La décision du choix par le délégué du CDAM de l'acceptation ou du refus de ce projet est donc mise au vote des membres présents.

Résultat du vote :

- **9 contre le projet**
- **1 abstention**
- **3 pour.**

Le délégué du CDAM votera donc, le 6 décembre, « contre » le projet fédéral.

Hors réunion : **des explications complémentaires ayant été obtenues sur ce projet, une nouvelle réunion de membres du comité se tiendra pour confirmer ou infirmer cette décision.**

○ **Point sur le Critérium Fédéral**

Le responsable fait part du nombre important d'inscrits au deuxième tour.

Il regrette ? encore pour ce tour ? le constat d'un nombre très important d'absents.

L'heure limite d'annonce des absences excusées est le jeudi à 20h (en cohérence avec les dates du niveau nationale 2 – mercredi 12h et du niveau régional – jeudi 20h). Avec le délai de mise à jour et de diffusion des listes, la tâche des clubs pour prévenir leurs joueurs concernés par une modification est compliquée. Ils ne peuvent être que félicités car, en final, il y a très peu de cas de joueurs qui ne se retrouvent pas sur le bon lieu ou horaire de compétition.

Vu les difficultés d'organisation des tours de critérium, il est certain que les cas d'absence « pour convenance personnelle » compliquent lourdement la tâche des responsables. La commission sportive va proposer, pour la saison prochaine, une modification du règlement pour imposer des conditions plus strictes pour les absences excusées.

Pour prévenir toute difficulté supplémentaire au 3^{ème} tour, la commission sportive a proposé de ne plus accepter, cette saison, d'inscription après le deuxième tour. La confirmation de cette décision est mise au vote du Comité :

- **12 votes « pour »**
- **1 vote « contre ».**

○ **Commission jeunes et technique**

La commission jeunes et technique s'est réunie le 10 novembre. Le compte rendu de cette réunion a été diffusé aux associations et est consultable sur le site internet du CDAM.

Le Président de la commission explique que le groupe de jeunes identifiés par la commission peut bien sûr être amené à s'élargir aux profils intéressants détectés lors des prochains tours du critérium fédéral.

Un rassemblement des meilleurs jeunes est prévu dimanche 30 novembre à Nice.

La commission a fait une proposition pour les tableaux jeunes du critérium fédéral qui comportent un trop grand nombre de division, ce qui empêche un jeune débutant doué d'évoluer rapidement dans une division adaptée à son niveau. La commission propose d'adapter, pour la saison prochaine, le règlement avec, quand cela est pertinent, des divisions à 24 joueurs organisées en deux groupes de 12 (de la même façon que pour les Elites).

La commission travaille toujours sur le choix du tournoi international de fin de saison à proposer à nos jeunes.

○ **Commission clubs**

Un projet de création d'un club à Contes avait été évoqué lors de l'étape locale de la caravane du sport.

Ce projet se heurte à la difficulté de mettre en place une équipe dirigeante pour cette nouvelle association.

○ **Intervention du Trésorier**

Le Trésorier évoque la demande de subvention de 8000 euros déposée auprès du Conseil Départemental. Même s'il s'agit d'une subvention globale de fonctionnement, trois actions ont été mises en évidence dans cette demande :

- L'organisation du critérium fédéral dont le coût a fortement augmenté avec l'augmentation du nombre d'inscrits impliquant une multiplication des lieux de compétitions (frais de salles + JA),
- L'aide vers le haut niveau en aidant les jeunes du département pour leurs déplacements au critérium fédéral National,
- La participation à des tournois internationaux pour confronter nos meilleurs jeunes à l'élite étrangère.

Comité Départemental des Alpes-Maritimes de Tennis de Table

Correspondance : Mme Stéphanie PROUST – 3, Petit Chemin de Valrose – 06100 NICE - stefyproust@sfr.fr

E-Mail : cdamtt@cdamtt.com - Site Internet : <http://www.cdamtt.com>

Le Trésorier rappelle à l'occasion, les actions dont nous devons faire un compte rendu pour justifier leur mise en place suite au financement de l'ANS dans le cadre de sa subvention 2025 :

- Actions vers les féminines : mises en place de compétition et d'un débat sur le tennis de table féminin lors du challenge P. SGRO (voir pour faire intervenir C. APPAVOU pour son animation),
- Actions pour le haut niveau départemental : regroupements, tournois internationaux.

Le Trésorier fait part de la demande d'un club organisateur (MANDELIEU) pour l'adaptation de l'indemnité de salle au nombre de salles proposé ainsi que pour des aides pour l'achat d'équipement utilisé à l'occasion de ces organisations.

Il est proposé d'étudier une tarification nouvelle pour la mise à disposition des salles. Par contre, pour le deuxième point, il est rappelé que l'indemnité de salles a pour but d'être utilisée par les clubs pour s'équiper aussi bien pour leurs activités de tous les jours que pour les organisations pour le Comité ou la Ligue.

Le Trésorier informe le Comité que certains clubs n'ont pas réclamé les aides qui sont prévues pour les déplacements aux championnats de France Jeune et Vétérans 2025. Trois clubs sont concernés et peuvent encore faire la demande : Trinité Sport, Le Cannet et Monaco.

Pour la caravane du sport, Jérôme Thomas demande au comité d'indemniser le club du Cavigal pour l'intervention à ses côtés d'une de ses joueuses lors d'une étape de Nice. Cette saison, cette intervention conjointe ne devait pas être faire l'objet d'une indemnisation du club. Toutefois, Jérôme s'est déplacé pour ne pas laisser la joueuses seule dans ce quartier sensible. Il pense que la saison prochaine, le club assurera seul cette étape sur Nice.

- Le Comité donne son accord pour cette indemnisation exceptionnelle.

○ **Participation à l'organisation du Top 10 européen jeunes 2026 à Antibes.**

Le club d'Antibes doit organiser en octobre 2026 le top 10 européen jeunes à la salle de l'Azur Arena.

En prenant en compte le fait qu'il pourra être sollicité par le club lors des saisons suivantes car Antibes est candidat à l'organisation de 3 tournois WTT,

- ***Le comité décide de prévoir un budget de 5000 € pour soutenir cette organisation. Les modalités pratiques de ce soutien sont à définir avec le club.***

La réunion se termine à 22h15 et est suivie d'un pot de l'amitié.

G. LONGETTI, Secrétaire Général



S. PROUST Présidente



Comité Départemental des Alpes-Maritimes de Tennis de Table

Correspondance : Mme Stéphanie PROUST – 3, Petit Chemin de Valrose – 06100 NICE - stefyproust@sfr.fr

E-Mail : cdamtt@cdamtt.com - Site Internet : <http://www.cdamtt.com>